

cette propagande à ceux dont l'esprit, il l'a lui-même reconnu, n'est pas encore formé?

**M. Orlikow:** Monsieur le président, je ferai observer qu'on ne peut éliminer des idées dangereuses en les poussant dans la clandestinité. A mon avis, le Canada aurait tort de forcer le communisme à prendre le maquis; ce serait pire que d'en permettre la libre expression, car alors nous pouvons réfuter ces théories et en exposer les points faibles.

**M. Jones:** Monsieur le président, puis-je faire observer à la Chambre qu'il est une heure?

**Des voix:** Non.

**Une voix:** L'honorable député de Verdun a la parole.

**M. Jones:** Je consens à commencer mon discours tout de suite si tel est le désir du comité.

**M. le président suppléant:** Je croyais que l'honorable député de Verdun avait terminé ses observations.

**Des voix:** Non.

**M. Ricard:** Il a posé une question puis il s'est assis.

**M. Mackasey:** J'ai commencé mes observations en demandant la permission de poser une question à mon préopinant; celui-ci a eu l'amabilité de me répondre et je lui en sais gré.

Monsieur le président, voilà près de trois mois que je suis entré dans cette Chambre pour la première fois, avec d'autres députés. Cependant, je possédais une certaine expérience de la politique municipale et, en conséquence, à mon arrivée à la Chambre, j'entretenais des idées préconçues sur les problèmes que doit résoudre le gouvernement et qui retardent souvent l'adoption des lois.

Puis-je faire observer qu'il est une heure, monsieur le président?

**Des voix:** Non.

**Une voix:** Demandez au député de Bonavista-Twillingate.

**M. Ricard:** Il reste une demi-minute à l'honorable député.

**M. Boulanger:** Merci bien.

**M. le président suppléant:** Dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander la permission de siéger de nouveau?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. Peters:** Il est une heure, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant:** Le ministre du Commerce désire revenir à l'appel des motions. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

**M. Peters:** Il est une heure.

**Des voix:** Entendu.

## LE COMMERCE

### LE PÉTROLE—RAPPORT DES RÉUNIONS D'OTTAWA SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES AUX ÉTATS-UNIS

**L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, hier et aujourd'hui, nous avons eu des entretiens avec la délégation des États-Unis sur les échanges du pétrole et de ses dérivés entre le Canada et les États-Unis. La délégation américaine, dirigée par Son Excellence M. Walton Butterworth, ambassadeur des États-Unis, comprenait notamment le sous-secrétaire d'État, M. Griffith Johnson, et le secrétaire adjoint de l'intérieur, M. John Kelly. Ces entretiens ont été utiles parce qu'ils nous ont permis d'échanger des renseignements; les délégués américains nous ont expliqué la récente proclamation du président relative à la réglementation obligatoire des importations de pétrole aux États-Unis et aux modifications apportées à ce régime de réglementation.

Les deux délégations ont pris note qu'aucune modification n'était intervenue dans l'exemption des échanges de pétrole acheminé par voie de terre, ce qui fait que les exportations du pétrole canadien aux États-Unis ne sont pas assujetties à l'octroi d'un permis. Les deux délégations ont reconnu l'importance des sources d'approvisionnement continentales, du point de vue de la sécurité des deux pays. Elles ont parlé du volume probable qu'atteindraient les échanges de pétrole et dérivés durant les six premiers mois de 1963. Il a été convenu d'une future réunion pour revoir la situation et examiner le développement futur du commerce à la lumière des intérêts des deux pays.

**L'hon. M. Pickersgill:** La suite au prochain numéro.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! La Chambre reprend les travaux qu'elle avait interrompus en revenant à l'appel des motions pour permettre au ministre du Commerce de faire sa communication.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Chown.

### CRÉDITS PROVISOIRES

Qu'il soit attribué à Sa Majesté au compte de la présente année financière expirant le 31 mars 1963: Une somme n'excédant pas \$330,089,511.93, soit l'ensemble